



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Construction d'un nouvel hôpital sur la commune de Bastia

Question écrite n° 9115

### Texte de la question

M. Michel Castellani interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur la possibilité de construire un nouvel hôpital sur la commune de Bastia. Le centre hospitalier de Bastia souffre d'un manque important de moyens humains et matériels. Cette situation l'empêche de répondre de manière optimale aux besoins médicaux d'un bassin de vie correspondant à 60 % de l'ensemble des habitants que compte la Corse. Malgré un programme de modernisation, la structure reste obsolète dans son ensemble. Les soins sont dispensés dans une unité vétuste et l'accueil des patients se fait dans des conditions dégradées entraînant un épuisement physique et moral intense du personnel. Du fait de l'insularité et de l'éloignement géographique du nouveau pôle de santé à Ajaccio, le territoire de la ville de Bastia a besoin d'une infrastructure garantissant l'autonomie des prises en charge et des soins. Cela passe notamment par la construction de nouveaux locaux conformes aux normes en vigueur, assurant un nombre suffisant de chambres individuelles et de lits. Ainsi, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur la création d'un nouvel hôpital sur la commune de Bastia.

### Texte de la réponse

La poursuite de la modernisation du centre hospitalier (CH) de Bastia a fait l'objet d'un engagement du Président de la République à l'occasion de son déplacement en Corse en février 2018 avec l'annonce d'un soutien de l'Etat au financement d'une 2ème tranche d'investissement. Cet engagement présidentiel, dont les termes ont été réaffirmés à plusieurs reprises, faisait suite à l'accompagnement par l'Etat de la 1ère vague de travaux les plus indispensables réalisés sur le site de Falconaja à savoir : - la mise en conformité incendie et des installations électriques primaires, la modernisation des blocs opératoire et obstétrical ainsi que du secteur de cancérologie (financés par l'Etat à hauteur de 23M€), - la modernisation de services de soins de suite et de réadaptation, des laboratoires, de la pharmacie et de la stérilisation aidées par l'Etat également. L'Etat apporte également depuis plusieurs années un appui financier répété au CH de Bastia afin de soutenir sa trésorerie. Depuis 2012, ce sont ainsi près de 110 M€ d'aides exceptionnelles en soutien de la trésorerie qui ont été délégués par le ministère en plus des aides régionales.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Castellani](#)

**Circonscription :** Haute-Corse (1<sup>re</sup> circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9115

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Santé et prévention

**Ministère attributaire :** [Travail, santé et solidarités](#)

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 16 octobre 2023

**Question publiée au JO le :** [20 juin 2023](#), page 5479

**Réponse publiée au JO le :** [5 mars 2024](#), page 1617